

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 10482**

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la sixième colonne de la septième ligne du tableau de l'alinéa 8, substituer au taux :

« -1,2 % »

le taux :

« 2,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à porter l'ONDAM pour 2023 à +2,5%.

Alors que l'hôpital public connaît une crise sans précédent, et que plus largement notre système de santé est à bout de souffle, le Gouvernement propose ici une baisse de l'ONDAM (les dépenses de santé remboursées par l'assurance maladie) en 2023 de 1,2%, soit une baisse de -5,5% une fois retiré l'effet de l'inflation !

Cette coupe drastique va définitivement mettre à terre notre système de santé public.

Les députés signataires proposent donc une augmentation minimale de l'ONDAM.

Tel est l'objet du présent amendement.